

Le travailleur en loisir en milieu rural

Par Geneviève Mathieu, Conseil Sport Loisir de l'Estrie

VOLUME 11, NUMÉRO 15- 2014

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) œuvre dans une région où 92 % des municipalités comptent moins de 5000 habitants. Dans l'ensemble de ces municipalités, on dénombre une vingtaine de travailleurs en loisir. Le CSLE anime diverses tables de concertation où ces travailleurs se rencontrent et échangent sur leurs réalités.

Ce bulletin relate l'expérience d'intervention en milieu rural du CSLE et présente certains résultats d'un sondage éclair sur les travailleurs en loisir en milieu rural et leurs défis, réalisé en mai 2013 auprès d'une cinquantaine de ces spécialistes.

LE LOISIR RURAL, FACE CACHÉE DU LOISIR MUNICIPAL

Environ une personne sur quatre (23 %) habite en milieu rural et 91 % (1014) des municipalités du Québec comptent moins de 10 000 habitants.

« La ruralité est plurielle, ce qui signifie que chaque village a son identité, sa réalité, ses ressources, sa population, sa diversité. La ruralité varie aussi selon sa proximité ou son éloignement d'un centre urbain, son emplacement géographique (région éloignée, Grand Nord, etc.), son développement économique ou ses industries principales (agriculture, mines, forêts, etc.), et selon la vitalité de sa population (niveau d'implication des citoyens, groupes communautaires, etc.). Aujourd'hui, moins de 7 % des habitants ruraux vivent de l'agriculture. » (Migration rurale du Québec, 2013)

Dans le domaine du loisir, cette pluralité se traduit, entre autres, par la présence ou l'absence d'infrastructures de loisir. Alors que, en milieu urbain, c'est le nombre d'équipements qui différencie les villes, en milieu rural, c'est souvent leur absence qui les distingue. Par exemple, la MRC du Granit, dont la superficie est cinq fois plus grande que l'île de Montréal mais qui compte seulement 22 307 habitants, ne dispose que d'une seule piscine intérieure pour 20 municipalités.

Toutefois, ce qui différencie davantage les municipalités rurales, c'est la présence ou non d'un travailleur en loisir. Même à temps partiel, ce travailleur peut faire une différence en soutenant les bénévoles et en organisant des activités destinées à la population. Quand la capacité financière n'y est pas mais que le loisir est politiquement reconnu, le milieu rural doit innover et partager ses ressources humaines en loisir.

LE DÉVELOPPEMENT DU LOISIR RURAL PAR L'INTERVENTION SUPRALocale

Afin d'intervenir plus localement auprès des municipalités rurales, le Conseil régional des loisirs de l'Estrie a conclu, dans les années 1990, des ententes loisir avec deux MRC, qui permettaient à ses employés d'y travailler à temps partiel. En 1994, une troisième MRC a décidé elle aussi d'embaucher un travailleur loisir à temps partiel. Finalement, en 2002, grâce à une subvention jeunesse et à la participation financière du CSLE et des MRC, quatre des six MRC se sont dotées d'un professionnel en loisir à temps plein, que l'on appelle « agent de développement loisir en milieu rural ».

Référence réelle pour les municipalités, ce professionnel fait office d'agent de liaison. Il anime des tables de concertation, participe aux entrevues de recrutement du personnel estival, offre un outil commun de promotion de

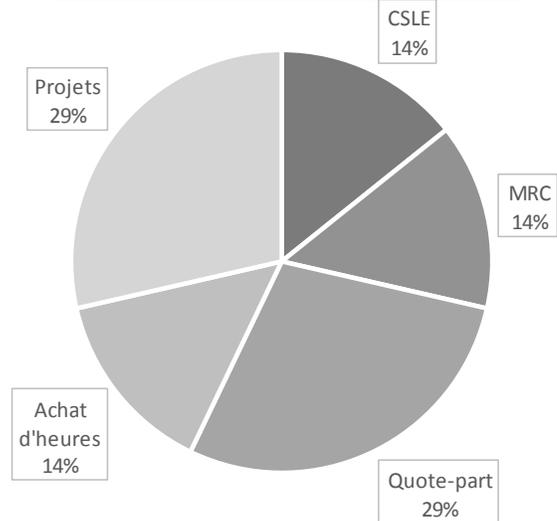
l'ensemble des activités sur le territoire, organise des rassemblements, fait des sondages, propose des politiques, aide à la préparation de demandes de subventions, fait de la formation, gère un programme de subventions et redirige les municipalités vers des experts. Les projets, activités et politiques qu'il génère profitent à tous. Même les « villes centres » des MRC qui ont des ressources humaines en loisir y trouvent leur compte. Elles bénéficieront par exemple de l'organisation d'une formation centralisée pour le personnel en animation estivale, de la coordination d'une fête familiale ou d'un happening sportif, de l'accès à une subvention d'un député grâce à une concertation supralocale et du partage d'expertise entre les travailleurs d'un même territoire.

En 2013, les quatre agents de développement loisir en milieu rural étaient toujours employés par leur MRC et 53 municipalités rurales de l'Estrie bénéficiaient de leur expertise. Les MRC ont renouvelé les ententes avec le CSLE dans le respect de leur capacité financière, se basant d'une part sur une quote-part équitable de leurs municipalités, d'autre part, sur l'achat d'heures, la réalisation de projets ou de mandats spécifiques ainsi que sur des subventions (voir ci-contre un exemple de répartition des sources servant à payer le salaire d'un travailleur loisir de MRC).

Ce mode d'intervention s'avère l'un des plus efficaces, car le travailleur doit y développer une vision supralocale des ressources.

Finalement, ayant goûté aux services d'un professionnel en loisir, certaines municipalités décident seules ou en groupe d'investir

Exemple de la répartition du salaire d'un travailleur loisir de MRC



davantage pour embaucher un travailleur en loisir (à temps plein ou partiel) qui répondra à leurs besoins spécifiques.

Les municipalités et MRC de l'Estrie ne sont pas les seules à considérer qu'une telle ressource est importante puisqu'on estime qu'il y a près de 500 travailleurs loisir en milieu rural au Québec.

UN PREMIER REGROUPEMENT ET UN PORTRAIT-TYPE

À l'automne 2012, faute de trouver de l'information pertinente aux divers colloques et congrès sur le loisir, les travailleurs loisir en milieu rural de l'Estrie ont manifesté le besoin d'organiser des journées de formation et d'échange portant sur des thèmes précis proches de leur réalité. Le CSLE a proposé d'ouvrir ces journées aux régions voisines et, quelques mois plus tard, l'Estrie invitait tout le Québec rural au premier *Rendez-vous québécois du loisir rural*.

Nous avons profité de ce rassemblement pour sonder une cinquantaine de travailleurs loisir en milieu rural et dresser un portrait-type. Nous avons notamment constaté que plusieurs en étaient à leurs premières expériences de travail et que ce n'était sûrement pas le salaire qui les motivait. Nous leur avons demandé de nous décrire en un mot les qualités et les aptitudes requises, ce qui nous a permis de composer une mosaïque qui en dit long. Les défis qui suivent

Portrait du travailleur loisir en milieu rural

- 77 % travaillent à **temps plein**.
- 67 % ont une **formation en loisir**.
- 64 % travaillent pour **plus d'une municipalité**.
- 58 % ont moins de 35 ans.
- 54 % sont **permanents**.
- 56 % gagnent moins de 35 000 \$.
- 48 % ont **moins de 5 ans d'expérience**

mettent l'accent sur ces mots-clés qui sont ressortis de l'exercice.

LES DÉFIS DU TRAVAILLEUR LOISIR EN MILIEU RURAL

Travailler en loisir en milieu rural requiert de la **conviction**, car on se doit d'être **convaincu** et **convaincant** pour justifier sa présence au sein de l'administration municipale, car « de nombreux élus et citoyens déclarent que la municipalité rurale n'a pas les moyens financiers et matériels, et le nombre suffisant d'usagers pour soutenir des programmes et des infrastructures de loisir. » (Thibault, 2012) Pas facile quand on est jeune et qu'il s'agit de son premier emploi de convaincre élus et citoyens de la pertinence d'investir en soi et en loisir. Pourtant, « le loisir peut être considéré comme un outil important de développement local pour les municipalités rurales, encore davantage si le milieu lui-même se l'approprie. » (Savoie, 2007)

Les travailleurs en loisir en milieu rural sont donc **audacieux**, **astucieux** et **créatifs**. Tels des entrepreneurs, ils se doivent d'être les **leaders**, ainsi que les **rassembleurs** et les **visionnaires** de leur communauté.

QUALITÉS ET APTITUDES NÉCESSAIRES POUR TRAVAILLER EN LOISIR EN MILIEU RURAL



Pour travailler en loisir en milieu rural, il faut être **passionné** et aimer **relever des défis**. « À l'évidence, le milieu rural est moins bien pourvu

que le milieu urbain autant en institutions qu'en capacité des municipalités de jouer le même rôle. » (Thibault, 2008). Ces défis se nomment notamment argent, distance, vieillissement de la population, bénévoles, reconnaissance, mobilisation, promotion, proximité et accessibilité.

Évidemment, le nerf des défis, c'est l'argent. Les acteurs du milieu privé, des organisations nationales de loisir et des ministères semblent méconnaître la réalité du loisir rural. Quand ils offrent des programmes et des subventions, ils définissent des paramètres généraux qui font référence par exemple à la **qualité** de l'offre de loisir, à la **quantité** d'activités, de participants ou d'équipements, ou encore à l'importance des investissements, mais ces paramètres disqualifient en quelque sorte le milieu rural, qui ne saurait être évalué selon les mêmes balises.

Les communautés urbaines ont des experts pour remplir les formulaires de demande de subvention ou de rapport, mais les municipalités rurales ont du mal à satisfaire aux critères de base, à trouver des personnes capables de remplir ces formulaires et à proposer des projets qui conviennent aux objectifs des programmes. Or, c'est justement parce que ces municipalités ont peu de ressources qu'il faut assouplir, pour le milieu rural, les modes d'intervention et les programmes de subventions.

Pour bien jouer son rôle et offrir des loisirs à sa communauté, la municipalité rurale doit déterminer ses propres objectifs de développement selon le profil et les moyens de sa communauté. Or, le travailleur en loisir en milieu rural est une ressource de premier ordre pour l'aider en ce sens. C'est aussi pourquoi le CSLE cherche à mieux valoriser, soutenir et faire reconnaître l'action professionnelle en loisir rural.

LE LOISIR RURAL AU CŒUR DES PRÉOCCUPATIONS EN 2014

Deux événements majeurs spécifiques au loisir rural auront lieu très bientôt : le 2^e *Rendez-vous québécois du loisir rural* et la 1^{re} Table provinciale du loisir rural.

La 2^e édition du *Rendez-vous québécois du loisir rural*

Le Conseil Sport Loisir de l'Estrie (CSLE) et ses partenaires présenteront, les 30 avril et 1^{er} mai au Camp musical d'Asbestos, la 2^e édition du *Rendez-vous québécois du loisir rural*. Trois univers seront explorés : le **métier**, le **politique** et le **quotidien**. La navigation dans chaque univers permettra de connaître des réussites d'ailleurs pour s'en inspirer, de faire des apprentissages pour être mieux outillés et de relever des défis « construire ensemble » pour avoir des idées afin de mieux agir chacun chez soi.

En préparation de l'événement, l'Observatoire québécois du loisir va sonder les travailleurs inscrits sur la spécificité du loisir rural et présentera les résultats à l'ouverture.

1^{ère} Table provinciale du loisir rural

À l'occasion du 2^e *Rendez-vous québécois du loisir rural*, l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) souhaite rassembler les représentants des ministères et des organisations nationales de loisir afin de discuter de la réalité du développement du loisir au sein des municipalités rurales au Québec.

Une première Table provinciale du loisir rural aura lieu immédiatement après le *Rendez-vous* pour favoriser la concertation et une mise en commun des forces dans la mise en œuvre d'un plan d'action.

RÉFÉRENCES

Migration rurale au Québec. (2013). « *S'établir en milieu rural* ». [En ligne]. <http://www.migration-rurale.qc.ca>

Savoie, Patrice. (2007). *Le loisir, essentiel au développement des collectivités rurales : opportunités et défis*. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol. 4, n° 8.

Thibault, André. (2012). *Le loisir au cœur du développement social et économique des villages*. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol. 10, n° 2.

Thibault, André et Morin, Pierre. (2008). *Les facteurs de succès dans le développement du loisir en milieu rural*. Bulletin de l'Observatoire québécois du loisir, vol. 6, n° 2.